

CERTIFICAT DE GARANTIE TOTALE ET INCONDITIONNELLE



Lors de toute souscription à un abonnement, lors de son renouvellement ou de sa modification, nous vous offrons la garantie suivante :

Dès le 30^{ème} jour à dater de votre souscription, renouvellement ou modification d'abonnement, vous pourrez, sur simple demande, obtenir le remboursement du solde du prix que vous avez payé.

Ce solde sera calculé au pro rata du temps qui reste à courir jusqu'à l'échéance du service souscrit.

Vous n'avez aucune justification à donner. Votre demande entraînera automatiquement l'exécution de la garantie.

Pour Stock Engineering,

Pierre SCOKAERT,
Administrateur délégué.

La présente garantie est instaurée à partir du 1^{er} décembre 2008.
Tout remboursement ne pourra se faire que par la voie par laquelle le paiement a été fait.